

Rapporteur : M. BRUMM Richard

Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie, rapporteur : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, juste une précision sur ce dossier qui est une convention sans flux et pour rappeler qu'en tant qu'employeur, le Conseil municipal a approuvé en 2005, un « plan d'insertion et parcours professionnel » pour préparer aux divers métiers de la Fonction publique territoriale.

Dans ce cadre, en 2008, la Ville de Lyon a recruté 58 personnes en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi. Le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi est un contrat d'insertion à durée déterminée de 6 mois de 24 à 35 heures hebdomadaires, co-financé par l'Etat, qui constitue une véritable étape d'insertion pour les personnes, permettant d'utiliser cette expérience professionnelle comme tremplin pour accéder au marché de l'emploi.

Les personnes accueillies en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi à la Ville de Lyon sont principalement placées dans des emplois d'agents des bibliothèques, d'entretien, de surveillance ou dans des postes administratifs. Ils bénéficient d'un tutorat individualisé assuré par les agents de la Ville de Lyon.

Ainsi, 67 % des personnes ayant bénéficié d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi à la Ville de Lyon en 2008 ont pu trouver une sortie positive à l'emploi à l'issue de leur contrat, dont 40 % dans le secteur marchand.

L'objet de convention est donc d'inscrire ces contrats, portés par la Ville de Lyon, comme étape du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.

Comme vous le savez, le PLIE constitue un plan d'actions territorial, comprenant des étapes de mise en situation de travail dans le cadre d'un contrat de travail, pour favoriser le retour à l'emploi des Lyonnais, notamment les plus en difficulté.

Il s'agit aujourd'hui, Monsieur Broliquier vous allez être satisfait, parce que cela participe à la politique de Ressources Humaines que vous évoquiez tout à l'heure, de proposer une démarche qualité pour permettre aux personnes en insertion à la fois :

- de diversifier leur parcours d'insertion en bénéficiant d'étapes leur permettant de développer leur qualification et leur intégration à l'emploi,

- et de renforcer la préparation à la sortie de ces contrats, en amont, afin d'éviter, comme c'est le cas pour un tiers d'entre eux aujourd'hui, qu'ils ne se retrouvent sans solution d'emploi ou de formation à l'issue de leur étape au sein de la Ville de Lyon. Je vous remercie.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) occupe une place centrale dans la mobilisation pour l'emploi, contre le chômage, pour l'insertion professionnelle, et il réunit des concours financiers importants de l'Union européenne, de l'Etat, du Département du Rhône, de la Région Rhône-Alpes et de la Ville de Lyon.

La reconduction pour un an de la convention entre la Ville de Lyon et l'Association ALLIES-PLIE de Lyon, votée dans cette délibération soulève deux questions que pose le Groupe GAEC :

- Qu'en est-il des engagements de l'Etat sur l'avenir et le financement de la Maison de l'Emploi ? Il y a eu des inquiétudes sérieuses : sont-elles moins fortes aujourd'hui ?

- Et deuxième question : quelles sont les conséquences concrètes de la baisse des fonds structurels européens dans le domaine de l'insertion ? Des projets peuvent-ils être remis en cause ?

La convention que nous votons est reconduite pour un an seulement car l'Etat subordonne l'obtention de fonds européens de 2011 à la mise en place d'une plateforme qui regrouperait les PLIE du Rhône. Dans le contexte économique que l'on connaît, avec un taux d'emploi en baisse et des perspectives négatives, hélas, de long terme, cette incertitude fragilise ce dispositif, l'inconnu étant difficile à gérer.

Le Groupe GAEC souhaite donc par ces quelques mots et ces questions, souligner son inquiétude à laquelle vous pourrez peut-être répondre, Madame Condemine.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, Adjointe : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus, comme vous le soulignez très justement, Madame l'Adjointe, l'Etat vient d'adopter une nouvelle maquette financière pour les Maisons de l'Emploi en France, en vue de leur re-conventionnement à partir de 2010, donc nous serons dans une période transitoire et nous allons re-conventionner pour quatre ans après. Ceci va être couplé à l'élaboration d'un nouveau cahier des charges. Nous sommes donc, pensons-nous, plutôt sécurisés jusqu'en 2014. On s'est également engagé à réfléchir à la création de ce que vous appelez la « plateforme » qui est un organisme commun de gestion des PLIES. On ne s'est pas engagé à les réduire, mais à réfléchir à comment mutualiser, notamment pour les plus petits PLIES, car il y a sur le Département du Rhône, des PLIES qui sont bien plus petits que UNIE-Est .

Le constat de la place et du rôle de la Maison de l'Emploi et de la Formation est aujourd'hui largement partagé par ses partenaires, notamment Pôle Emploi, actuellement engagé dans une profonde réorganisation, comme chacun sait. L'évolution du nouveau cahier des charges des Maisons de l'Emploi, qui servira de base de discussion à ce re-conventionnement, est d'ores et déjà très proche des missions assurées actuellement à Lyon, et seuls des réajustements à la marge, seront à opérer à compter du 1^{er} janvier 2011.

Au regard du dernier sondage BVA publié aujourd'hui dans le journal « La Croix », 59 % des français considèrent que « l'emploi et la lutte contre le chômage » sont parmi les domaines sur lesquels les pouvoirs publics doivent porter prioritairement leurs efforts. C'est pourquoi je ne doute pas que les discussions qui seront conduites prochainement avec l'Etat seront positives.

A titre d'exemple, pour montrer la valeur ajoutée de la Maison de l'Emploi et qui satisfait l'ensemble des partenaires réunis autour de la table et qui sont principalement l'Etat et le Pôle Emploi, puisqu'ils sont à la fois premier vice-président et deuxième vice-président, je voudrais citer tout d'abord le travail mené par la Maison de l'Emploi conjointement avec les entreprises au sein d'un Conseil d'orientation et les services de la ville qui permet aujourd'hui à la Ville de Lyon de se prévaloir de sa manière exemplaire de mettre en œuvre le dispositif des clauses d'insertion, à la fois pour l'insertion des personnes et pour les entreprises.

Concernant le PLIE, vous avez évoqué l'enveloppe FSE disponible au titre du plan d'action 2010 qui va être en nette diminution, c'est vrai, mais toutefois, cette diminution était connue déjà en 2007, puisqu'elle est due à l'arrivée des nouveaux entrants au sein de l'Union Européenne et nous l'avons anticipée. Son impact devrait donc être moindre :

- grâce, d'une part, au report des crédits non utilisés les années précédentes, que l'on a déjà commencé de faire dès 2007,
- et grâce au recentrage des actions sur l'emploi que nous menons depuis l'année dernière.

Parallèlement, un travail est mené avec les opérateurs de proximité pour trouver collectivement des solutions aux contraintes administratives et financière inhérentes au FSE. L'objectif en est bien évidemment de permettre à ces acteurs de développer sur notre territoire, notamment les quartiers, de nouvelles initiatives tournées vers l'emploi.

Là encore, la Maison de l'Emploi est une valeur ajoutée pour articuler l'intervention des partenaires publics et mener une nécessaire concertation au niveau financier pour accompagner les acteurs de terrain dans leur projet.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(M. Lévêque, Mmes Condemine, Gouzou-Testud, Psaltopoulos et Balas ne prennent pas part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

(Adopté.)